Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260116-D_2026_08-DE

COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL
14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
http://www.saintmalonsurmel.fr/

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2026

Date de convocation : 6 janvier 2026
Conseillers en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le seize janvier, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Manon DEMEURANT, Mme Sonia HUBY, Mme Héléna LERAY, Mme Erell LISSILLOUR, M. Pascal ROUILLE, M. Jean-Michel TEYSSIER et M. Freddy THOMAS.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Excusés : M. BASTARDIE Pierre, Mme Nolwenn BORDIER, M. Hervé DREUSLIN et Mme Catherine PUISSEGUR.

Procuration : BASTARDIE Pierre à Brigitte PIERRARD, Nolwenn BORDIER à Manon DEMEURANT, Hervé DREUSLIN à Sonia HUBY et Catherine PUISSEGUR à Gilles LE METAYER.

Secrétaire de séance : M. Freddy THOMAS.

2026-08 – FINANCES : RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX CONTIGUS SITUÉS 8-10 PLACE DE L'ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le courriel de la Préfecture en date du 14 novembre 2025 relatif aux appels à projets DETR-DSIL 2026 ;

Considérant la délibération n°2025-12-19/01 Bis ;

Considérant la nécessité pour la commune de pouvoir bénéficier de subventions pour mener à bien son projet de réhabilitation ;

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter les subventions au titre :

- de la DETR-DSIL et tout autre financement de l'État
- du fond de soutien au commerce rural auprès de l'ANCT
- de Bien Vivre Partout en Bretagne auprès de la Région Bretagne
- de Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) auprès du département d'Ille-et-Vilaine
- d'Ambitions Communes auprès du département d'Ille-et-Vilaine
- du Plan Logement Habitat auprès de la Communauté de Communes Saint Méen Montauban
- du Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes Saint Méen Montauban

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260116-D_2026_08-DE

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES en € HT		RECETTES en €	
Maître d'œuvre	118 400 €	Etat	551 137 €
Études complémentaires	18 074 €	ANCT	50 000 €
Travaux	1 542 794,48 €	Région	140 601 €
		Département - CDST	235 900 €
		Département - AC	300 000 €
		CCSMM – PLH	40 000 €
		CCSMM - FDC	25 776 €
		Autofinancement	335 854,48 €
TOTAL	1 679 268,48 €	TOTAL	1 679 268,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation des bâtiments communaux contigus situés 8-10 place de l'Église
- SOLLICITE, les demandes de subventions, telles que définies dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus, auprès de :
  - l'État pour l'octroi de la DETR-DSIL et de tout autre financement de l'Etat
  - l'ANCT pour l'octroi du fond de soutien au commerce rural
  - la Région pour l'octroi d'une subvention au titre de Bien Vivre Partout en Bretagne
  - du Département pour l'octroi d'une subvention au titre du CDST et d'Ambitions Communes
  - la Communauté de Communes Saint Méen Montauban pour l'octroi d'une subvention au titre du PLH et FDC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la demande de ces subventions.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer